

Versailles, le 17 février 2022

La rectrice de l'Académie de Versailles

à

**Rectorat de Versailles
Service académique
d'information et d'orientation
S .A.I.O**
Dossier suivi par
Rafaèle LARTIGOU
Tél. 01 30 83 44 91
Mél
ce.saio@ac-versailles.fr

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
(*Liste in fine*)
Pour attribution

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de l'information
et de l'orientation
Pour attribution

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - Directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Mesdames et messieurs les responsables
des structures sportives
Pour information

**Rectorat de Versailles
Inspection Pédagogique
Régionale d'EPS
IA-IPR d'EPS
Guy VALLEE**
Tél. 01 30 83 40 41
Mél
ce.ipria@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN des Yvelines
Secrétariat
Carole FACON**
Tél. 01 39 23 62 16
Mél
ce.ia78.ienio@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN de l'Essonne
Secrétariat
Euriel CERCLET**
Tél. 01 69 47 83 17
Mél
ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN des Hauts-de-Seine
Secrétariat
Benoît LAURENTIN-
BOUGNAUD**
Tél. 01 71 14 27 75
Mél
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN du Val d'Oise
Secrétariat
Monique DINTIMILLE**
Tél. 01 79 81 21 55
Mél
ce.ia95.io@ac-versailles.fr

Objet : Affectation par le Net (AFFELNET) des élèves sportifs de haut niveau - Rentrée scolaire 2022

Réf : GV/RL/SV/CS/N°379

Note de service n°2014-071 du 30-04-2014 relative au sport de haut niveau parue au bulletin officiel n°23 du 05 juin 2014.

Décret n° 2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau qui substitue la notion de Projet de performance fédéral à celle de Parcours d'excellence sportive.

Les demandes d'affectation des élèves relevant d'un Projet de Performance Fédéral (PPF) ou faisant partie d'un centre de formation d'un club professionnel feront l'objet d'un examen préalable **en commission académique**.

La présente circulaire détermine les modalités d'accueil dans les établissements du réseau académique (**Cf. annexe 1**) et explicite le périmètre et la temporalité du recueil des listes des élèves issus d'un PPF.

L'affectation des élèves relevant du sport de haut niveau fait l'objet d'un traitement préalable en plusieurs étapes.

1. Le recueil des vœux d'affectation (mi-avril)

Réalisé par les établissements d'origine, il est indispensable pour le traitement efficace des vœux et concerne les élèves susceptibles d'entrer dans le cadre d'un PPF et postulant pour une affectation en :

- 2^{nde} Générale et technologique, 2^{nde} Professionnelle et 1^{ère} année de CAP,
- 1^{ère} Professionnelle et en 1^{ère} Technologique : STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV.

Le recueil des vœux des élèves s'effectuera à partir des fiches de recueil de vœux disponibles dans le guide des procédures d'affectation transmis aux établissements (**FICHE N° 1 : Recueil des vœux post 3^{ème} ; FICHE N°3 : Recueil des vœux post 2^{nde} GT ; FICHE N°4 : Recueil des vœux post terminale CAP**).

Pour les élèves actuellement scolarisés en dehors de l'académie de Versailles, les fiches sont téléchargeables à partir du site de l'académie à l'adresse suivante :

<http://www.ac-versailles.fr/affelnet>

Les responsables ou coordonnateurs des structures sportives s'assurent que les établissements d'origine procèdent à ce recueil de vœux, phase indispensable au bon déroulement de la procédure jusqu'à son terme.

2. La transmission des fiches de liaison (courant mai)

La liste nominative des sportifs de haut niveau entrants en lycée sera établie par les structures sportives à partir de la fiche de liaison en annexe 2 : « **fiche de liaison structures SHN-Etablissements** » et transmise aux établissements d'accueil du réseau académique, une copie sera adressée :

- à la Direction Départementale des Services De l'Education Nationale (DSDEN) d'accueil dont relève l'élève **avant le VENDREDI 20 MAI 2022**, délai de rigueur,
- à l'IA/IPR-EPS en charge du dossier (M. Guy VALLEE – Mél : guy.vallee@ac-versailles.fr,
- au service « sport et vie fédérale » de la DRAJES :

Attention, nouvelle adresse mel : drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr

Rappel : pour tous les autres niveaux en collège et en lycée (1^{ère} générale et terminale), envoyer les listes en département pour le **vendredi 20 mai 2022**.

3. La saisie des vœux d'affectation

Élèves de l'académie de Versailles :

- Pour une affectation en 2^{nde} Générale et technologique, 2^{nde} Professionnelle et 1^{ère} année de CAP :

Les candidatures sont saisies par les familles via les **SERVICES EN LIGNE AFFECTATION** (Ex TELESERVICES AFFECTATION) depuis l'espace parents « Scolarité services ».

ATTENTION :

Les procédures habituelles de saisie dans AFFELNET-Lycée sont conservées, pour une affectation relevant du post 2^{nde} GT (1^{ère} Professionnelle et en 1^{ère} Technologique STI2D- ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).

Pour les familles qui ne souhaitent pas utiliser les Services en ligne Affectation, la procédure habituelle est conservée : l'établissement d'origine saisit les vœux d'affectation, selon le même calendrier : **du LUNDI 9 MAI 2022 AU MARDI 31 MAI 2022 INCLUS**.

Elèves d'une autre académie :

- Pour une affectation en 2^{nde} Générale et technologique, 2^{nde} Professionnelle et 1^{ère} année de CAP.

Les candidatures sont saisies par les familles via les **SERVICES EN LIGNE AFFECTATION** (Ex TELESERVICES AFFECTATION) depuis l'espace parents « Scolarité services » **du LUNDI 9 MAI 2022 AU MARDI 31 MAI 2022 INCLUS**.

Pour les familles qui ne souhaitent pas utiliser les Services en Ligne Affectation, ainsi que pour les établissements hors académie, la procédure de saisie simplifiée AFFELMAP est disponible à l'adresse suivante : <http://affelmap.orion.education.fr>

- *Pour une affectation relevant du post 2^{nde} GT (1^{ère} Professionnelle et en 1^{ère} Technologique (STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).*

Les établissements hors académie saisissent les candidatures dans l'application AFFELNET- LYCEE de Versailles via AFFELMAP, selon le même calendrier.

Garante de la saisie des vœux, la fiche récapitulative de vœux (AFFELNET) doit être éditée à l'issue de la saisie et remise à la famille. Une copie sera conservée dans l'établissement.

4. La transmission des fiches récapitulatives de saisie

Celles-ci doivent être transmises **avant le MERCREDI 01 JUIN 2022** au secrétariat des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) du département d'accueil sollicité en 1^{er} vœu. Cette transmission relève de la responsabilité des établissements d'origine (académie et hors académie).

5. La commission académique et l'affectation

La commission académique d'affectation en lycée se déroulera le MARDI 07 JUIN 2022 MATIN.

Sous la présidence de la Rectrice et pilotée par la cheffe des services académiques d'information et d'orientation, la commission est composée de deux chefs d'établissement du réseau, de deux représentants de la jeunesse et des sports, de deux IA-IPR d'EPS, et d'un IEN-IO par département.

Elle a pour objet l'examen, puis la validation ou non de chaque candidature au titre de sportif de haut niveau. A l'issue de la commission, les avis favorables seront intégrés dans l'application AFFELNET-LYCEE et traités en vue de l'affectation en lycée.

Les résultats de l'affectation seront disponibles via les Téléservices à partir du **VENDREDI 01 JUILLET 2022.**

L'affectation des élèves sportifs de haut niveau nécessite une organisation en plusieurs étapes car elle relève de l'intervention de différentes structures :

- La DRJSCS,
- les établissements d'accueil du réseau académique
- les établissements d'origine qui jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des opérations.

En département, les IEN-IO sont également garants du respect de toute la phase préparatoire à l'affectation.

Les IA-IPR d'EPS veilleront au bon fonctionnement et au suivi de toutes les phases de la procédure en lien avec les responsables des structures sportives concernées.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et je vous en remercie.

Pour la rectrice et par autorisation
La cheffe des services académiques
d'information et d'orientation



Rafaèle LARTIGOU

ANNEXE - CALENDRIER DES OPERATIONS

Dates	Sources	Tâches	Destinataires
FEVRIER 2022	- DRJSCS	Identification des modifications de structures d'accès au sport de haut niveau.	⇒ Inspection EPS ⇒ SAIO
AVANT LE VENDREDI 20 MAI 2022, délais de rigueur	- Responsables des structures SHN - Chefs d'établissement	Transmission des listes nominatives et récapitulatives des nouveaux entrants avec les niveaux de classe (Annexe 2).	⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil ⇒ Inspection EPS
DU LUNDI 09 MAI 2022 AU MARDI 31 MAI 2022 INCLUS	- Chefs d'établissement et familles	-Saisie des candidatures post 3ème relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-LYCEE par les familles, via les TELESERVICES. - Saisie des candidatures post 2nde relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-LYCEE par les établissements d'origine de l'académie de Versailles et les établissements hors académie.	⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil
AVANT LE MERCREDI 01 JUIN 2022	- Chefs d'établissement d'origine de l'académie et chefs d'établissement hors académie	Transmission des fiches récapitulatives de saisie (AFFELNET-LYCEE).	
MARDI 07 JUIN 2022	- Commission académique préparatoire à l'affectation	Étude des dossiers	
À PARTIR DU VENDREDI 01 JUILLET 2022	SAIO	Publication des résultats de l'affectation.	⇒ Établissements du réseau ⇒ Pôles